



Intervention parlementaire

N° de l'intervention : 150-2024
Type d'intervention : Interpellation
Motion ayant valeur de directive : ☐
N° d'affaire : 2024.RRGR.206

Déposée le : 11.06.2024

Motion de groupe : Non
Motion de commission : Non
Déposée par : Hess (Nidau, PLR) (porte-parole)
Kohler (Spiegel b. Bern, PLR)
Arn (Muri b. Bern, PLR)

Cosignataires : 0

Urgence demandée : Non
Urgence accordée :

N° d'ACE : du
Direction : Direction de l'instruction publique et de la culture
Classification : -

Les médias sociaux, principale source d'information ? Recourons à l'éducation pour sensibiliser aux infos et aux contenus générés par l'IA

Selon une étude sur la qualité des médias en 2023 publiée par l'Université de Zurich (Jahrbuch Qualität der Medien 2023), en Suisse les principales sources d'information de la tranche d'âge 18-24 ans sont les réseaux sociaux (41 %) et Internet (37 %). La place qu'occupent encore les sources d'information traditionnelles que sont la télévision, la radio et la presse écrite représente 20 %. Avant d'être diffusés à la télévision, à la radio et dans la presse écrite, les contenus sont sourcés, et partant, leur authenticité et leur plausibilité sont vérifiées. En revanche, aucun garde-fou n'existe sur Internet ni sur les réseaux sociaux. Infos, images et vidéos générées artificiellement se propagent sans filtre et à une vitesse fulgurante. Pour les personnes non initiées, il est souvent difficile de distinguer le vrai du faux et le réel du fictif. S'il est impossible d'empêcher la diffusion de fausses nouvelles, il est cependant possible de sensibiliser les gens à ce problème. La seule parade face aux infos et à l'IA passe par l'éducation et l'information. Aussi faut-il s'emparer du sujet le plus tôt possible. En plus des parents, l'école obligatoire ainsi que les écoles moyennes et de formation professionnelle ont un rôle éminent à jouer. Quelle est l'importance de cette thématique au sein de la Direction de l'instruction publique et de la culture dans le canton de Berne ?

Le Conseil-exécutif est prié de répondre aux questions suivantes :

1. Le plan d'étude du canton de Berne prévoit-il d'aborder la thématique des infos, des contenus, images et vidéos générés par l'IA d'une façon adaptée à l'âge des élèves ?
2. Si tel n'est pas le cas, est-il prévu de l'inclure dans les programmes d'enseignement et de formation ?

3. La thématique des infox, des contenus, images et vidéos générés par l'IA occupe-t-elle déjà une place propre dans le plan d'études (formation initiale des enseignantes et enseignants) de la Haute école pédagogique (HEP) ? Dans la négative, est-il prévu de l'y inclure ?

Destinataire

– Grand Conseil